

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE DU 14 JUILLET 2021

Séance ordinaire du conseil tenue le 14 juillet 2021 à 19h00 et à laquelle étaient présents le préfet, Jonathan V. Bolduc, et les conseillers de comté suivants :

Mme Ghislaine Doyon -
mairesse de Sain-Jules

M. Jean-Paul Cloutier -
maire de Saint-Séverin

M. Pierre Gilbert -
maire de Saint-Joseph-de-Beauce

M. Jeannot Roy
Maire de Saint-Joseph-des-Érables

Mme Denise Roy -

Mairesse de Saint-Odilon-de-Cranbourne

M. François Veilleux -
Maire de Beauceville

M. Mario Groleau
Maire de Tring-Jonction

M. Martin Nadeau
Maire de Saint-Frédéric

Était également présent à cette session et agissant comme secrétaire d'assemblée :

M. Jacques Bussièrès, Directeur général et secrétaire-trésorier

Était absent :

M. Jean-Roch Veilleux, maire de Saint-Alfred

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum est constaté, conformément à l'article 200 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et la séance est ouverte à 19h00.

7063-21

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Denise Roy et résolu unanimement, d'adopter l'ordre du jour comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal du Conseil de la MRC Robert-Cliche

- 3.1. Séance ordinaire du 9 juin 2021
- 3.2. Séance spéciale du 22 juin 2021

4. Administration et finances

- 4.1. Liste des chèques, des déboursés directs et des salaires payés
- 4.2. Liste des comptes à payer
- 4.3. États financiers vérifiés 2020
- 4.4. Affectation des surplus
- 4.5. Renouvellement CITAM
- 4.6. Transport adapté vers les hôpitaux
- 4.7. Changement de nom – MRC Beauce-Centre
- 4.8. Calendrier des réunions
- 4.9. Piste cyclable – honoraires professionnels

5. Ressources humaines

- 5.1. Poste de secrétaire à l'environnement
- 5.2. Poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement
- 5.3. Concours aménagiste

6. Environnement

- 6.1. Modification entente GMR – Tring-Jonction
- 6.2. Renouvellement de la déclaration de compétence GMR



7. Aménagement du territoire

- 7.1. Programme d'aide financière Rénorégion – augmentation valeur des bâtiments
- 7.2. Conformité St-Joseph-des-Érables 03-2021
- 7.3. Conformité St-Joseph-des-Érables 04-2021
- 7.4. Conformité St-Joseph-des-Érables 05-2021
- 7.5. Conformité St-Joseph-des-Érables 06-2021
- 7.6. Conformité St-Joseph-des-Érables 07-2021

8. Évaluation foncière

- 8.1. Report du dépôt du rôle pour Saint-Odilon-de-Cranbourne

9. Développement économique et social

- 9.1. Demande CLD – achat du logiciel Margill
- 9.2. FRR – promoteur Saint-Frédéric
- 9.3. FRR – promoteur ville de Saint-Joseph-de-Beauce

10. Affaires nouvelles

- 10.1.

11. Période de questions**12. Levée de la séance****3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MRC ROBERT-CLICHE****7064-21****3.1. Séance ordinaire du conseil du 9 juin 2021**

Il est proposé par Jean-Paul Cloutier et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC Robert-Cliche adopte le procès-verbal du 9 juin 2021.

7065-21**3.2. Séance extraordinaire du 22 juin 2021**

Il est proposé par Pierre Gilbert et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC Robert-Cliche adopte le procès-verbal du 22 juin 2021.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES**7066-21****4.1. Liste des chèques, des déboursés directs et des salaires payés**

Considérant que le directeur général et secrétaire-trésorier dépose aux membres du Conseil une liste des chèques émis, déboursés directs et salaires payés du 9 juin 2021 au 13 juillet 2021 et totalisant un montant de : 224 161.08\$.

- Chèques numéros : C210036 à C210040
- Paiement internet : L2100035 à L2100036 – L210052 à L210055
- Paiement dépôt direct : P2100252 à P2100256

Pour un montant totalisant : 146 818.13\$

Sommaire de paie

Pour un montant totalisant : 77 342.95\$

Il est proposé par Jeannot Roy et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours de la période allant du 9 juin 2021 au 13 juillet 2021, et que la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés et totalisant 224 161.08\$ fassent partie intégrante de la présente résolution.



7067-21

4.2. Liste des comptes à payer

Considérant que le directeur général et secrétaire-trésorier dépose aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 326 831.09\$ en date du 14 juillet 2021.

Il est proposé par Ghislaine Doyon et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche approuve la liste déposée et autorise le paiement auprès des fournisseurs pour la somme de : 326 831.09\$.

4.3. États financiers vérifiés 2020

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états financiers vérifiés 2020.

7068-21

4.4. Affectation des surplus

Suite au dépôt des états financiers au 31 décembre 2020 il y a lieu d'affecter les surplus libres aux différentes parties.

En conséquence, il est proposé par Mario Groleau et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche affecte un montant de 175 056.50\$ au fonds réservé PGMR, affecte un montant de 4 133.05\$ pour la partie IV – inspection municipale et ristourne un montant de 500 000\$ aux municipalités de la MRC Robert-Cliche, à même le surplus libre, sur la base 50% population, 50% RFU provenant du budget 2021.

7069-21

4.5. Renouvellement CITAM

CONSIDÉRANT QUE la présence de CITAM a permis de traverser la pandémie sans diminution du service à la clientèle;

CONSIDÉRANT le fait que CITAM soit informé des coordonnées personnelles et professionnelles des employés a permis de filtrer les appels et de les transférer sur des numéros privés en toute transparence.

CONSIDÉRANT QUE l'intégration du télétravail a été largement favorisée par l'assistance de CITAM.

CONSIDÉRANT QUE la MRC a développé et développe encore des protocoles dans le but d'accroître la capacité de CITAM et répondre directement aux demandes des citoyens.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche mandate de directeur général et secrétaire-trésorier à négocier un contrat de trois (3) ans avec la firme CITAM.

7070-21

4.6. Transport adapté vers les hôpitaux

Il est proposé par Mario Groleau et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche autorise le projet-pilote/transport adapté pour se rendre à l'hôpital de Saint-Georges jusqu'au 31 décembre 2021.

7071-21

4.7. Changement de nom – MRC Beauce-Centre

CONSIDÉRANT QU' en 1981, la MRC Robert-Cliche était créée par décret gouvernemental ;



- CONSIDÉRANT QUE** le mot Beauce jouit d'une réputation enviable et est largement connu du public ;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC Robert-Cliche fait partie intégrante de la Beauce et elle en est même le berceau ;
- CONSIDÉRANT QUE** bien qu'elle soit l'une des trois MRC de la Beauce, Robert-Cliche est la seule à ne pas voir le mot Beauce dans son nom ;
- CONSIDÉRANT QUE** le CLD Robert-Cliche a déjà adopté un changement de nom : Beauce-Centre Économique ;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par François Veilleux et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC Robert-Cliche approuve le changement de nom de la MRC pour MRC Beauce-Centre, et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder aux formules administratives s'y rattachant.

7072-21 **4.8. Calendrier des réunions**

Il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche modifie sa résolution 6905-20 visant son calendrier de séances du Conseil 2021 de la manière suivante : ajouter une rencontre le 11 août 2021 à 9h00, ajouter une rencontre le 6 octobre 2021 à 19h00 et annuler la séance du 13 octobre 2021. Un avis public devra être publié concernant ces modifications. JVB
/

7073-21 **4.9. Piste cyclable – honoraires professionnels**

Il est proposé par Mario Groleau et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche autorise des honoraires professionnels supplémentaires de M. Serge Dufour au montant de 20 500\$ + tx pour la préparation des plans et devis d'appel d'offres pour les travaux de la piste cyclable phase III.

5. RESSOURCES HUMAINES

7074-21 **5.1. Poste de secrétaire en environnement**

Il est proposé par Mario Groleau et résolu que le Conseil de la MRC Robert-Cliche approuve l'embauche de Émilie Chenel au poste de secrétaire en environnement, classe-1, échelon 2.

7075-21 **5.2. Poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement**

Il est proposé par Denise Roy et résolu que le Conseil de la MRC Robert-Cliche approuve l'embauche de Kaven Cameron au poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement, classe 3, échelon 1.

7076-21 **5.3. Concours aménagiste**

Il est proposé par Martin Nadeau et résolu que le Conseil de la MRC Robert-Cliche autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à lancer un appel de candidatures pour un poste d'aménagiste à la MRC Robert-Cliche.



6. ENVIRONNEMENT

7077-21

6.1. Modification entente GMR – Tring-Jonction

Il est proposé par Jeannot Roy et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche autorise la modification de l'entente de gestion du putrescible avec Tring-Jonction intervenue en mai 2020 pour y inclure la gestion de la collecte, du transport et du traitement des ordures.

7078-21

6.2. Renouvellement de la déclaration de la compétence GMR

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement numéro 62-95 déterminant les modalités et conditions administratives et financières relatives à l'exercice de la compétence à l'égard de la gestion intégrée des déchets du territoire de la MRC Robert-Cliche* adopté le 11 octobre 1995;

CONSIDÉRANT le *Règlement 129-09 amendant le Règlement 62-95 afin d'intégrer la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce et d'assujettir la Municipalité de Tring-Jonction relativement à la gestion intégrée des déchets* adopté le 11 novembre 2009;

CONSIDÉRANT qu'il a lieu de réaffirmer et de déclarer la compétence de la MRC Robert-Cliche relativement à tout le domaine de la gestion des matières résiduelles, et ce, en fonction des dispositions législatives actuellement en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Paul Cloutier et résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche annonce son intention de déclarer sa compétence relativement à tout le domaine de la gestion des matières résiduelles en vertu de l'article 678.0.2.1 du *Code municipal du Québec* et que cette déclaration de compétence visera toutes les municipalités de son territoire, soit la Municipalité de Saint-Victor, la Municipalité de Saint-Alfred, la Ville de Beauceville, la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne, la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, la Municipalité de Saint-Jules, la Municipalité de Tring-Jonction, la Municipalité de Saint-Frédéric et la Municipalité de Saint-Séverin.

7. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

7079-21

7.1. Programme d'aide financière Rénorégion – augmentation valeur des bâtiments

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme de rénovation domiciliaire Rénorégion, La Société d'habitation du Québec avait déterminé que la valeur de la résidence, excluant la valeur du terrain, ne devait dépasser la valeur maximale permise par la Société qui était de 115,000 \$.



- CONSIDÉRANT QUE** la MRC Robert-Cliche avait accepté de ne pas dépasser la valeur maximale permise par la Société qui était de 115,000 \$
- CONSIDÉRANT QU'** une modification aux critères d'admissibilité au programme de la Société d'habitation du Québec porte la valeur de la résidence, excluant la valeur du terrain à une nouvelle valeur ne pouvant dépasser 120,000 \$.
- CONSIDÉRANT QU'** étant donné la valeur grandissante des bâtiments sur le territoire de la MRC Robert-Cliche, plusieurs demandes deviendraient admissibles à une aide financière dans les 10 municipalités de la MRC.
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Mario Groleau et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC Robert-Cliche accepte d'entériner cette nouvelle valeur proposée par la S.H.Q. afin d'assouplir ce critère d'admissibilité au programme.

7080-21

7.2. Conformité Saint-Jules 03-2021

- CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la Municipalité de Saint-Jules, lors de sa séance tenue le 7 juin 2021, a adopté le règlement 03-2021 remplaçant le Plan d'urbanisme 03-2015;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a transmis ledit règlement à la MRC le 8 juin 2021;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC doit, en vertu de l'article 109.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, approuver le règlement s'il est conforme au Schéma d'aménagement et de développement et à son document complémentaire, ou le désapprouver dans le cas contraire dans les 120 jours suivant la transmission du règlement à la MRC;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit et que son aménagiste en recommande la conformité;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Pierre Gilbert et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche approuve le règlement 03-2021 et demande au secrétaire-trésorier de délivrer à la Municipalité de Saint-Jules un certificat de conformité à cet égard.

7081-21

7.3. Conformité Saint-Jules 04-2021

- CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la Municipalité de Saint-Jules, lors de sa séance tenue le 7 juin 2021, a adopté le règlement 04-2021 remplaçant le règlement administratif en matière d'urbanisme 04-2015;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a transmis ledit règlement à la MRC le 8 juin 2021;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, approuver le



règlement s'il est conforme au Schéma d'aménagement et de développement et à son document complémentaire, ou le désapprouver dans le cas contraire dans les 120 jours suivant la transmission du règlement à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit et que son aménagiste en recommande la conformité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislaine Doyon et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche approuve le règlement 04-2021 et demande au secrétaire-trésorier de délivrer à la Municipalité de Saint-Jules un certificat de conformité à cet égard.

7082-21

7.4. Conformité Saint-Jules 05-2021

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Jules, lors de sa séance tenue le 7 juin 2021, a adopté le règlement 05-2021 remplaçant le règlement de zonage 05-2015;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a transmis ledit règlement à la MRC le 8 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, approuver le règlement s'il est conforme au Schéma d'aménagement et de développement et à son document complémentaire, ou le désapprouver dans le cas contraire dans les 120 jours suivant la transmission du règlement à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit et que son aménagiste ne recommande pas la conformité;

CONSIDÉRANT QUE les éléments suivants sont jugés non conformes au Document complémentaire :

- Articles 30, 31 et 32 : Les marges de reculs spécifiques aux usages industriels doivent s'appliquer aux dispositions sur les projets immobiliers d'ensemble;
- La Municipalité doit intégrer les dispositions applicables aux zones d'érosion à son règlement de zonage, en référence à la section 5.1 du document complémentaire;
- Article 84, al. 2, par f) : la référence au paragraphe b) ii doit être remplacé par une référence au paragraphe a) ii;
- Article 211 : Pour le nombre d'unités animales supérieures à celles indiquées au tableau de l'article 211, la distance séparatrice doit être calculée en fonction des paramètres décrits à l'article 206;
- L'article 212 (titre) s'applique à toutes les marges et non uniquement aux marges de recul latérales;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Veilleux et résolu à l'unanimité par le Conseil de la MRC Robert-Cliche de désapprouver le règlement 05-2021 de la Municipalité de Saint-Jules.

7083-21

7.5. Conformité Saint-Jules 06-2021

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Jules, lors de sa séance tenue le 7 juin 2021, a adopté le règlement 06-2021 remplaçant le règlement de lotissement 08-2015;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a transmis ledit règlement à la MRC le 8 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, approuver le règlement s'il est conforme au Schéma d'aménagement et de développement et à son document complémentaire, ou le désapprouver dans le cas contraire dans les 120 jours suivant la transmission du règlement à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit et que son aménagiste en recommande la conformité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche approuve le règlement 06-2021 et demande au secrétaire-trésorier de délivrer à la Municipalité de Saint-Jules un certificat de conformité à cet égard.

7084-21

7.6. Conformité Saint-Jules 07-2021

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Jules, lors de sa séance tenue le 7 juin 2021, a adopté le règlement 07-2021 remplaçant le règlement de construction 07-2015;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a transmis ledit règlement à la MRC le 8 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, approuver le règlement s'il est conforme au Schéma d'aménagement et de développement et à son document complémentaire, ou le désapprouver dans le cas contraire dans les 120 jours suivant la transmission du règlement à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit et que son aménagiste en recommande la conformité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martin Nadeau et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche approuve le règlement 07-2021 et demande au secrétaire-trésorier de délivrer à la Municipalité de Saint-Jules un certificat de conformité à cet égard.



8. ÉVALUATION FONCIÈRE

7085-21 8.1. Report du dépôt du rôle 2022-2023-2024 de St-Odilon-de-Cranbourne

Il est proposé par Mario Groleau et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche autorise le report du dépôt du rôle de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne au plus tard le 1^{er} novembre 2021 en application de l'article 71 de la loi sur la Fiscalité municipale du Québec.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

7086-21 9.1. Demande CLD – achat de logiciel Margill

Il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche autorise et rembourse le CLD Robert-Cliche pour l'acquisition du logiciel Gestionnaire de prêts Margill au coût de 4 750\$ avant taxes avec des frais annuels de 790\$ par année ainsi que l'adhésion à l'option Perceptech au coût de 165\$ avant taxes à l'achat avec des frais fixes mensuels de 29.95\$ à même les frais de gestion autorisés PAU-PME.

7087-21 9.2. FRR promoteur municipalité de Saint-Frédéric

Il est proposé par Pierre Gilbert et résolu que le Conseil de la MRC Robert-Cliche donne son appui au projet à être déposé au FRR au montant de 99 408 \$ pour la modernisation des installations du stade régional du baseball Beauce-Centre.

7088-21 9.3. FRR – promoteur ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Il est proposé par François Veilleux et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche appuie la demande de la ville de Saint-Joseph-de-Beauce pour le projet FRR – aménagement de 8 terrains de volleyball comme présenté pour un montant de 140 000 \$.

10. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée au Conseil ni n'a été transmise.

7089-21 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jeannot Roy et résolu à l'unanimité de lever la séance à 21h10.


JONATHAN V. BOLDUC
Préfet


JACQUES BUSSIÈRES
Directeur général et secrétaire-trésorier

